



Contribution de Marie-Ange MAGNE **Députée de la 3^e circonscription de la Haute-Vienne**

Le 18 mars 2022

Pour une 2x2 voies gratuite

L'aménagement en 2x2 voies de la RN147 est une préoccupation constante des élus du Nord de la Haute-Vienne depuis des décennies. Mais ce projet pâtit d'une inefficacité manifeste dans son avancée. Or l'attente de mes concitoyens est forte et légitime : il s'agit de sécuriser une route qui tue ; il s'agit de relier deux anciennes capitales régionales pour créer un pôle d'équilibre dans une nouvelle région administrative grande comme l'Autriche ; il s'agit de permettre, enfin, à notre territoire d'être accessible et de poursuivre ses ambitions de développement.

Le CPER 2015-2022 prévoit un aménagement en 2x2 voies de la RN147 sur 6,5 kilomètres entre Limoges et Nieul ainsi que deux créneaux de dépassement à Chamboret et à Berneuil, pour ce qui concerne la partie haut-viennoise. Je ne peux que regretter qu'aucun de ces aménagements n'ait vu le jour à cette date. Contrairement à la Vienne, le département de la Haute-Vienne ne bénéficie à ce jour d'aucun aménagement à 2x2 voies sur cet axe. Pourtant, l'urgence est là. Et elle est absolue pour sécuriser les usagers mais aussi pour rassurer les hauts-viennois sur la volonté de l'Etat et des collectivités territoriales de désenclaver notre territoire. Par ailleurs, si ces travaux d'aménagements restent nécessaires, ils sont néanmoins clairement insuffisants.

Le projet d'autoroute concédée apparut une première fois en 2010 (projet POLIS), puis à nouveau en 2017, souffre de plusieurs écueils, parmi lesquels le problème de financement et de rentabilité du projet.

En 2018 déjà, la Ministre des transports m'indiquait dans l'hémicycle à l'occasion d'une question orale sans débat que les trafics modérés sur la partie centrale de l'axe, représentatifs des échanges entre Poitiers et Limoges, ne justifient pas un aménagement en autoroute concédée, « dont le montant du péage serait difficilement acceptable pour les usagers ». Pour compenser ce trafic insuffisant à la rentabilité du projet autoroutier, il apparaît nécessaire d'ajouter aux péages une subvention d'équilibre d'un montant minimal estimé à 450 millions d'euros. Ce montant, équivalent au projet alternatif, apparaît sous-estimé. Les différents scénarios de financement présentent une subvention d'équilibre à définir entre 450 et 771 millions d'euros.

En Haute-Vienne, les études de trafic ont démontré que l'essentiel des déplacements concernent

des trajets pendulaires entre Limoges et Bellac. L'hypothèse d'une autoroute concédée suppose la mise en place d'un péage à hauteur de 10 euros par jour (5 euros l'aller simple à 0,13 €/km) pour les hauts-viennois qui font le trajet journalier entre leur domicile et leur lieu de travail. Ce montant est intenable au regard du revenu moyen des habitants du Nord de la Haute-Vienne. A titre indicatif, en 2019, le salaire moyen à Bellac est de 1793 €/mois, soit 655 euros de moins que la moyenne nationale. Les salariés à temps plein qui font les trajets entre Limoges et Bellac devraient déboursier plus de 200 euros de péages par mois. Cette situation est encore moins acceptable au regard du contexte actuel de tensions du pouvoir d'achat dues à l'augmentation des prix des énergies.

Le cumul d'une subvention d'équilibre et des péages revient, au final, à faire payer deux fois la population alors même que les modélisations montrent qu'un peu plus de la moitié seulement des usagers actuels de la RN147 emprunterait l'autoroute. Les autres continueraient de circuler sur la RN147 actuelle.

Pour ces raisons, je suis favorable au projet alternatif de mise en 2x2 voies gratuite de la RN147 entre Limoges et Poitiers.

Ce projet alternatif présente l'avantage de desservir pleinement le territoire haut-viennois à horizon 2035. C'est un projet qui correspond à une politique d'aménagement du territoire telle qu'elle est attendue par mes concitoyens du Nord de la Haute-Vienne. Il est conforme à la nécessité de sécuriser cet axe anxiogène et accidentogène. Son niveau de financement public est identique aux hypothèses minimales formulées pour le projet autoroutier, à 450 millions d'euros. Le calendrier de réalisation, avec une mise en service prévue pour 2035, semble tenable. Enfin, son utilisation gratuite répond à un souci d'équité dans ce département où l'ensemble des aménagements routiers réalisés demeurent gratuits pour l'ensemble de la population.

Ce projet de mise en 2x2 voies gratuite de la RN147 entre Limoges et Poitiers doit être une priorité de l'Etat et des collectivités territoriales. C'est un projet nécessaire au développement du territoire de la Haute-Vienne, de l'agglomération de Limoges à la Basse-Marche.

Madame Marie-Ange MAGNE

Députée de la 3ème Circonscription de la Haute-Vienne

Membre de la Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle
budgétaire 33 bis, cours Bugeaud – 87000 LIMOGES

Courriel : deputehautevienne@gmail.com Tél : 05.55.01.61.38